

RETRAITES PAR POINTS : NON AUX CONTRE-VERITES ! Toutes et tous dans l'action le 24 septembre



La réforme des retraites présentée en juillet par Jean Paul Delevoye s'appliquerait à partir de 2025. Il s'agit de remplacer le système actuel, fonctionnant essentiellement par annuités, par un système universel fonctionnant par points.

"Un système plus lisible" ?

FAUX ! La retraite par points, c'est davantage d'incertitude pour chacun.

Avec le nouveau système, des points seraient cumulés tout au long de la carrière et ce n'est qu'au moment du départ qu'on pourrait connaître la valeur du point et donc le montant de sa pension.

"Un système pour rétablir la confiance" ?

FAUX ! La valeur du point ne sera pas acquise, la pension pourra diminuer au fil du temps.

Les valeurs de points données dans le rapport sont du pur affichage puisque elles changeront au gré des évolutions économiques et démographiques.

"Un âge de départ maintenu à 62 ans" ?

FAUX ! Quelle que soit la solution retenue, il s'agit d'un report déguisé de l'âge de départ à la retraite.

Avec l'âge pivot de 64 ans évoqué par Delevoye, les pensions seraient amputées de 5% par année manquante. Avec un système de calcul de la valeur du point à partir d'une durée de cotisation comme évoqué par Macron, il y aurait une décote en dessous de 43 ans de cotisation.

"Un système plus juste" ?

FAUX ! La retraite par points, c'est une solidarité mise à mal pour favoriser les assurances individuelles et la capitalisation !

Un système injuste qui pénalisera lourdement les fonctionnaires, sans que l'intégration des primes ne le compense !

"Les pensions ne baisseront pas" ?

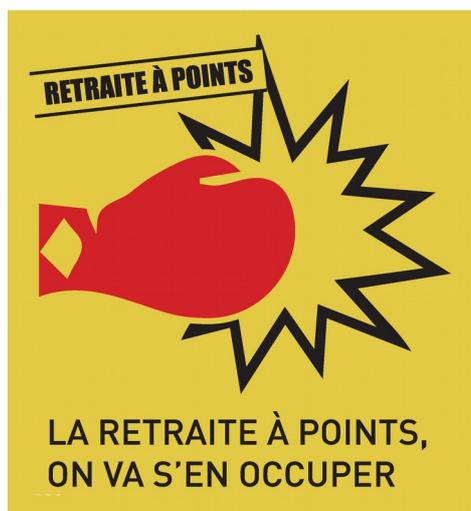
FAUX ! La retraite par points permettra de baisser le niveau des pensions.

L'objectif affiché est de plafonner la dépense globale pour les retraites à 14% du PIB, alors que dans les prochaines années la part des retraités parmi la population va augmenter.

"La solidarité sera préservée" ?

FAUX ! Les femmes paieront un lourd tribut !

Une majoration de pension de 5% par enfant remplacerait les différents droits familiaux : cela serait très loin de compenser. Par ailleurs, la prise en compte des temps partiels et du congé parental pour élever un enfant comme du temps plein serait purement et simplement supprimée.



| CONCRÈTEMENT | | | |
|--|--------------------|---|--------------------|
| Carrière « normale » PE au 7 ^{ème} échelon de la Hors-Classe | | Carrière « rapide » PE au 4 ^{ème} échelon de la Classe Exceptionnelle | |
| Système actuel | Système par points | Système actuel | Système par points |
| 64 ans 172 T | 64 ans 1 643 € | 64 ans 2 639 € | 64 ans 1 713 € |
| 63 ans 168 T | 63 ans 1 513 € | 63 ans 2 449 € | 63 ans 1 578 € |
| 62 ans 164 T | 62 ans 1 387 € | 62 ans 2 264 € | 62 ans 1 449 € |

En net, mensuel

SNUipp
FSU
DES BÉBÉS DU FRONT ÉCOLE

900 euros en moins, 900 bonnes raisons pour les enseignants de participer à la première journée de mobilisation mardi 24/09 !

Pour la FSU

Attachée au droit, pour le public comme pour le privé, à la retraite dès 60 ans, la revendication d'un taux de remplacement de 75 % du dernier revenu d'activité pour une carrière complète avec une indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix reste d'actualité. Il faut :

- Augmenter les salaires
- Revaloriser le niveau des pensions
- Éradiquer les inégalités femmes/hommes
- Garantir les droits familiaux et les pensions de réversion
- Prendre en compte les années d'étude et de stages
- Prendre en compte la pénibilité du travail et aménager les fins de carrière



ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN